

LA VENTE DES BIENS DU «TELEGRAM»—LE RISQUE DE
FRAUDE FISCALE

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): En attendant que le ministre nous donne sa réponse, peut-être demain, je demanderai au ministre du Revenu national s'il a ordonné une enquête sur la manière dont le *Telegram* de Toronto a vendu une partie de ses biens et a prévu la vente future d'autres biens, afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une tentative délibérée pour éluder l'impôt qui s'appliquerait normalement à la reprise des déductions pour amortissement et autres déductions semblables?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, aux termes d'une loi adoptée par le Parlement, des questions comme celle évoquée par le député ont un caractère confidentiel. Je puis donner l'assurance au député que mon ministère assumera ses responsabilités.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE—LA
PRÉSENTATION D'UNE LOI «ANTI-CASSEURS»—
L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Hier, lors de sa visite dans la ville de Québec, le premier ministre a parlé d'une loi «anti-casseurs», et il a dit à ses auditeurs que le gouvernement fédéral était à la préparer. Le premier ministre est-il disposé à dire quand le gouvernement projette de présenter une telle mesure législative au Parlement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je crains, monsieur le président, que le député n'ait été mal informé. Ce n'est pas moi qui ai fait allusion à cette loi, mais à deux reprises, je crois, une fois lors d'une conférence de presse, et une autre, au CEGEP, la question d'une loi «anti-casseurs» a été soulevée par un de mes interlocuteurs. Voici ce que j'ai dit et ce que la Chambre sait déjà: à la suite de l'expiration de la loi d'exception du mois de décembre dernier, nous avons présenté une résolution suggérant que la Chambre discute de cette question, en disant que nous serions heureux de connaître les opinions des députés des autres partis sur l'importance d'une telle loi.

J'ai ajouté ce que nous avons dit alors à la Chambre, savoir que je croyais qu'il y avait une lacune dans les lois actuelles pour faire face à certaines situations violentes et anarchistes.

M. l'Orateur: L'honorable député de Témiscamingue désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Caouette: Oui, monsieur l'Orateur.

J'apprécie la réponse du très honorable premier ministre, mais j'aimerais savoir, puisqu'il s'agit d'une question criminelle qui relève du gouvernement fédéral, si les organisateurs, c'est-à-dire des gars comme Chartrand, Laberge et autres seraient nettement visés comme organisateurs de manifestations de «casseurs», comme celles que nous avons eues...

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question, telle que posée, soit recevable. A moins que l'honorable député ne

soit prêt à en changer les termes, il comprendra qu'il n'est pas possible à la présidence de lui permettre de poser sa question.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je vais en changer les termes.

Est-ce qu'un tel projet de loi viserait les organisateurs de manifestations de casseurs?

M. l'Orateur: Encore là, je crois que la question, telle que posée, est hypothétique.

* * *

LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

L'ÉTUDE DE L'INFLATION—LA PUBLICATION DU
RAPPORT

[Traduction]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Le 18 janvier dernier, le président de la Commission des prix et des revenus a promis de mener à bien une série d'enquêtes sur le phénomène de l'inflation et de rendre publics les résultats de ces enquêtes avant la fin de l'année. Ces investigations ont-elles été menées à bonne fin et quand leur résultat sera-t-il rendu public?

L'hon. Ron. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je sais que la Commission s'est acquittée de sa tâche et qu'un grand nombre de recherches sont en cours, mais il va falloir que je consulte le président de la Commission pour savoir quand il compte publier son rapport.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA QUESTION DE L'ABANDON DU MOT «ROYALE»—LES
INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, pour calmer les craintes et les appréhensions des membres de la Gendarmerie royale du Canada, j'aimerais demander au premier ministre s'il est prêt à donner son assurance que le gouvernement ne projette pas pour l'instant, qu'il n'a pas l'intention de supprimer le mot «royale» de l'appellation «Gendarmerie royale du Canada».

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est la première fois que j'entends parler de la chose, monsieur l'Orateur, mais je suis prêt à y songer.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'irritabilité n'est pas une réponse même chez un premier ministre. On m'a donné le même genre de réponse désinvolte l'an dernier, lorsque j'ai demandé si on allait faire disparaître l'Imprimeur de la Reine: pourtant, le changement s'est fait pendant mon absence.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'étais absent pour cause de maladie.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être le très honorable représentant poserait-il sa question supplémentaire.